

Chalon-sur-Saône, le 30 novembre 2023

> Président

Madame UNTERMAIER Cécile
Députée de la 4ème Circonscription de
Saône-et-Loire
Permanence Parlementaire
9, rue des dôdanes
71500 LOUHANS

N.réf. > 146 - 2023

OBJET > MaPrimeRenov'2024

URGENCE SIGNALEE

Madame la Députée,

Dans moins de 31 jours devrait être effective la réforme de MaPrimeRenov'. Je vous demande au nom des 1 250 chefs d'entreprise adhérents à la CAPEB Saône-et-Loire, de saisir sans délai les ministères concernés pour que cette réforme soit reportée.

En effet, les annonces faites sur l'évolution de MaPrimeRenov'pour 2024 sont **mortifères, et inefficaces :**

a/ Conditionner une aide à l'isolation du logement (A à E) par un premier geste qui consiste en l'installation d'un chauffage décarboné est un non-sens :

a.1 : TOUS les professionnels et personnes de bon sens savent que l'isolation doit commencer par la toiture et les murs : Il ne sert à rien de chauffer l'atmosphère !

a.2 : De nombreux logements, notamment en zone rurale ou en copropriété ne peuvent pas être équipés de Pompes à Chaleur. Nous avons des exemples par milliers mais je vous en donne deux :

- Un monsieur de 92 ans. La PAC ne peut pas être mise en place car le réseau électrique qui alimente la maison n'est pas suffisant. Il lui a donc été proposé de mettre en place une chaudière à pellets à rechargement manuel (pas de place pour un silo). Imaginez-vous sérieusement une personne âgée de 92 ans être obligée de remplir sa chaudière avec des sacs à pellets chaque jour ?

- Une copropriété de 16 logements proche d'une église classée ne peut pas installer 16 PAC sur sa façade...

Vous pourrez trouver de multiples exemples de même nature.

Nous sommes convaincus de l'utilité de favoriser les énergies non carbonées mais il ne faut pas en faire une règle intangible pour l'octroi des aides.

CONFÉDÉRATION
de l'ARTISANAT et des
PETITES ENTREPRISES
du BÂTIMENT
de SAÔNE-ET-LOIRE

5, rue George Eastman
CS 10026 - 71102 CHALON-
SUR-SAÔNE Cedex

Tél. : 03 85 90 97 70
Fax : 03 85 90 97 79

capeb71@capeb71.fr
www.capeb71.fr

Siret n° 417 959 079 00027

Membre de

... / ...

a.3 : Ce projet oblige au remplacement de toutes les chaudières, y compris celles installées depuis moins de 15 ans pour pouvoir obtenir des aides afin d'isoler sa toiture ou ses murs : mettre à la casse des équipements fonctionnels, performants, efficaces est-il vraiment un gain environnemental ? Croyez-vous honnêtement que les ménages peuvent se permettre de changer leur mode de chauffage tous les 10 ans ?

a.4 : Le raisonnement qui consiste à dire « *Celui qui veut isoler son toit n'a qu'à aussi changer son mode de chauffage* » est hors-sol : de nombreux ménages ont du mal à trouver le reste à charge pour un geste d'isolation alors comment le trouver pour 2 ou 3 gestes !

- Il est donc indispensable de maintenir les aides à l'isolation des murs et des toitures même s'il n'y a pas de remplacement du mode de chauffage.
- Il faut prendre conscience que chaque logement est un cas particulier et que le 1^{er} geste à effectuer en matière de rénovation énergétique doit être au choix de son propriétaire.

b/ Conditionner une aide à l'isolation par un DPE est coûteux sur le plan macro-économique. Cela va encore rallonger les délais de travaux de plusieurs mois. Vous parlez sans cesse de simplification et vous faites exactement le contraire. Sans compter qu'il n'y a pas aujourd'hui assez de diagnostiqueurs et que vont, soit s'installer des « margoulines incompetents » (ils auront appris le diagnostic en 2 mois sans réelle expérience du bâtiment, soit voir des grands groupes (VINCI, EIFFAGE, BOUYGUES, ENGIE...) créer des entreprises de diagnostic pour récupérer les marchés, privant ainsi les artisans de ceux-ci.

- Il est donc indispensable de supprimer cette obligation de DPE pour les logements de A à E.

c/ Conditionner les aides pour les logements F et G à une rénovation globale est une autre absurdité. En effet, même si l'objectif est louable et que nous souhaitons tous le maximum de rénovations globales, de nombreux ménages ne pourront pas supporter un reste à charge trop important et donc, ils ne feront rien. **Le mieux est l'ennemi du bien !** Il est plus utile qu'un ménage qui habite un logement F ou G fasse un premier geste d'isolation ou un changement de chauffage puis, quelques années après, en ayant reconstitué un peu d'économies, se lance dans une seconde tranche de travaux. En supprimant la possibilité d'échelonner sur 10 ou 15 ans la rénovation globale, vous allez chasser de nombreux ménages de leurs logements.

- Il est indispensable de donner des aides pour les logements F et G même s'il ne s'agit que d'un geste d'isolation.
- Il serait intelligent d'augmenter les aides pour ceux qui font une rénovation globale.

... / ...

... / ...

d/ Toutes les idées qui consistent, pour les rénovations globales, à obliger à des groupements, à des entreprises générales, à des mandataires financiers sont de nature à exclure les milliers de petites entreprises de ces marchés.

Les rénovations globales se font déjà de manière sérieuse avec des entreprises indépendantes qui se coordonnent entre elles sans mandataire financier ou groupement. Nous ne doutons pas du lobbying des grands groupes (cités avant) pour mettre en œuvre de telles mesures et réduire les petites entreprises à l'état de sous-traitants ou de tâcherons. **Nous espérons que vous saurez empêcher la mort du secteur de l'artisanat du BTP en assurant un accès direct de toutes les entreprises aux marchés de la rénovation, sans condition de groupement ou d'obligation d'être une entreprise générale !**

→ **Il est indispensable d'assurer un accès direct des petites entreprises aux marchés de la rénovation énergétique.**

e/ « L'accompagnateur RENOV » est une bonne solution mais inapplicable à l'heure actuelle : **Ils ne sont pas assez nombreux** et là encore, comme pour le DPE, nous allons voir fleurir des escrocs, des « margoulins » venus des métropoles qui vont fausser le marché ou des filiales de grands groupes qui vont déposséder les artisans de leurs marchés. Sans compter que nombre d'entre eux seront moins qualifiés que nos artisans en matière de bâtiment ! Mais la première conséquence est qu'au 1^{er} janvier 2024, il n'y a aura pas assez d'accompagnateurs RENOV et que toutes les rénovations des logements F et G vont être à l'arrêt !

→ **Il est indispensable de reporter la réforme à 2025.**

→ **Il faut exiger pour chaque accompagnateur RENOV au moins 10 ans d'expérience dans le Bâtiment ou un diplôme dans le secteur.**

→ **Il est indispensable que les accompagnateurs RENOV agréés soient domiciliés dans le département ou au pire dans la région de leur agrément.**

f/ Obliger pour les logements F et G à rester habiter dans le logement pendant 3 ans **est une contrainte impossible** : nous comprenons bien l'objectif de ne pas voir des personnes réhabiliter des passoires thermiques en vue de spéculations mais qu'en est-il du ménage honnête qui se sépare ou qui connaît un accident de la vie ; qu'en est-il du propriétaire bailleur qui améliore son logement ?

→ **Il est indispensable de supprimer cette règle d'obligation d'habiter dans le logement pendant 3 ans.**

→ **Il est plus judicieux de considérer qu'un foyer fiscal puisse bénéficier d'aides à la rénovation pour un logement F ou G que tous les 10 ans ou 15 ans.**

De plus, il est méprisant pour tous les professionnels du BTP que nous sommes de voir que l'Etat envisage de donner des primes aux particuliers qui vont faire eux-mêmes leur auto-rénovation thermique sans qualification particulière.

... / ...

... / ...

Vous aurez constaté au travers de ces quelques points que le projet de maPrimeRenov2024 est à repenser ; il sera inefficace et surtout conduit, en l'état, à l'arrêt de la dynamique rénovation énergétique puisque de nombreux projets partiels ne pourront plus voir le jour, et à la mise de mort de dizaines de milliers de petites entreprises du BTP.

Un report est donc indispensable. Nous pouvons considérer que ce projet mal ficelé est un erreur ; s'il devait être maintenu, nous serions en droit de comprendre que, de manière délibérée, le gouvernement veut supprimer l'accès aux marchés de la rénovation pour les artisans et le confier uniquement aux grands groupes : nous ne vous cachons pas que les reports de plusieurs rendez-vous depuis le 10 août entre la CAPEB confédérale et le ministre du logement nous inquiètent puisqu'ils sont le signe que le ministre n'a d'yeux que pour les grandes entreprises : **La mise à mort de l'Artisanat du BTP est-elle une trajectoire du gouvernement ? 5 100 entreprises artisanales du bâtiment sont concernées en Saône-et-Loire...**

Mes collègues du Conseil d'Administration de la CAPEB Saône-et-Loire et moi-même sommes à votre disposition pour vous transmettre des propositions qui assureraient l'efficacité de la politique publique de rénovation énergétique, l'avenir de nos petites entreprises, le maintien du pouvoir d'achat de nos clients, et un devenir équilibré de tous nos territoires.

Vous remerciant pour l'attention que vous porterez à nos demandes,

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Députée, l'expression de ma plus haute considération.

**Le Président
Denis GUIGUE**

